

LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

AGENT RÉFÉRENT : BERTRAND LIVET
blivet@valtom63.fr

PRÉVENTION



POURQUOI ?

Afin d'organiser la gestion des déchets organiques sur le territoire, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont élaboré un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Validé à l'échelle du VALTOM en juin 2019, chaque collectivité déclinera ce schéma adapté aux spécificités de son territoire.

Le déploiement du STGDO doit permettre de répondre aux contraintes réglementaires à venir en termes de valorisation des flux de biodéchets et de coût de traitement.

STGDO, DES OPPORTUNITÉS POUR NOTRE TERRITOIRE

UNE OPPORTUNITÉ FINANCIÈRE

Maîtriser à coût équivalent l'impact de la hausse de la fiscalité et les variations de coûts de collecte et de traitement prévues d'ici 2025
Anticiper et limiter l'impact d'une éventuelle augmentation de la pression fiscale après 2025
+ de recettes liées à la valorisation

UNE OPPORTUNITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dynamiser le territoire via une 30^{aine} d'emplois non délocalisables à horizon 2024
Investir à coût équivalent dans le développement durable du territoire

STGDO

UNE OPPORTUNITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une anticipation des obligations réglementaires
Un schéma global d'économie circulaire
Un service de tri optimisé
Une meilleure valorisation des biodéchets

S'engager dans le STGDO, c'est maîtriser l'avenir en relevant les défis environnementaux, sociaux, économiques et organisationnels de la valorisation des biodéchets sur notre territoire !



QUOI ?

LE STGDO, C'EST ...

UN CONSTAT :

- **48 kg/an/hab. de biodéchets dans les OMR** (selon caractérisations 2018)
- **Une réglementation ambitieuse :**
 - proposer aux usagers une solution de tri à la source des biodéchets en 2024
 - -50% de gaspillage alimentaire en 2030
 - 55% de valorisation matière des déchets en 2020, 65% en 2025
- **Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à partir de 2021**

DES OBJECTIFS 2019 - 2025 :

- -50% de biodéchets dans les OMR
- -12% de déchets verts dans les déchèteries
- 3 fois plus de biodéchets alimentaires méthanisés

UN PLAN D'ACTIONS PARTAGÉ SUR LA BASE DE 4 AXES :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Collecte des biodéchets
- Broyage et compostage
- Jardinage au naturel.



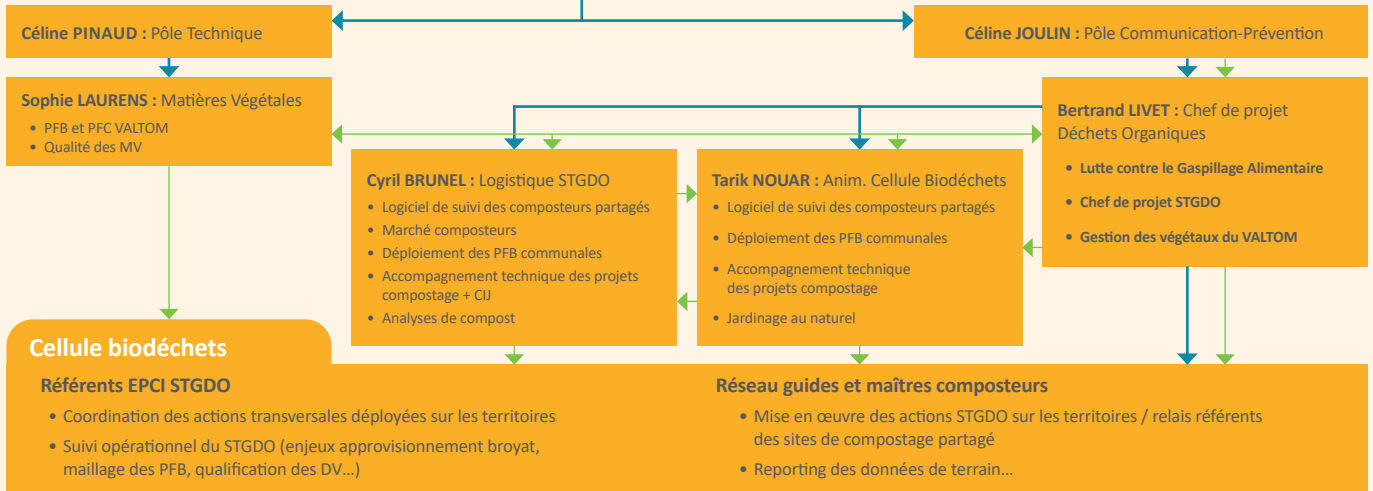
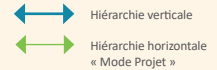
COMMENT ?

L'ORGANISATION DU STGDO :

Bureau et AG VALTOM : Volonté politique

Réunion mensuelle de direction VALTOM/EPCI : Orientations cadres

Légendes :



Des moyens mutualisés :

Création d'un réseau de guides et maîtres composteurs sur le territoire, la « **Cellule Biodéchets** » :

- 5 postes financés par le VALTOM et accueillis au sein des collectivités adhérentes en 2020 en plus des 18 ETP existants pour arriver à 32 en 2024 (9 ETP VALTOM et 23 ETP collectivités)
- 1 poste de coordonnateur STGDO financé par le VALTOM.



COMBIEN ?

Outre ces enjeux environnementaux et socio-économiques, le STGDO représente pour le territoire du VALTOM une opportunité financière (maîtrise de la fiscalité, diminution des volumes à traiter, optimisation de la production du méthaniseur).

Lancement de l'étude STGDO : **36 500 € HT** (subvention ADEME : 25 550 €, soit 70%)

Budget fonctionnement : **4 385 000 € HT**

Budget investissement : **7 384 000 € HT**

Budget global (financement VALTOM, EPCI, communes et CC) : **11 769 000 € HT** (9 385 000 € subventions comprises)

Budget global VALTOM : **3 851 000 € HT** (3 588 000 € subventions comprises)

Subventions :

- ADEME (étude - fonctionnement - investissement) : **288 905 € HT VALTOM + 588 567 € HT EPCI**
- Région AURA (investissement : achat composteurs partagés, broyeurs) : **1 531 507 € HT**

POUR RÉSUMER

Le STGDO s'articule autour de 4 axes :

Lutte contre le gaspillage alimentaire, collecte des biodéchets, broyage et compostage, jardinage au naturel.

- Il doit permettre de répondre à l'objectif de -50% de biodéchets dans les OMR d'ici 2025
- Le budget global du STGDO est de 9,4 M€ pour la période 2020 - 2024.